

ressource pourra être désignée par chaque pays pour orchestrer ces échanges.

3. Comme le Canada fait partie de diverses entités, telles que le G-7, l'OCDE et l'ALENA, où la Corée n'est pas représentée, il discutera avec cette dernière des questions qui les intéressent mutuellement en vue de promouvoir les objectifs et les buts du GTPSCC et, lorsque cela est possible, d'informer la Corée de la portée des résultats des réunions importantes de ces organismes. La Corée fera de même, le cas échéant, pour ce qui est d'autres tribunes importantes auxquelles elle participe mais non le Canada.

Le Canada appuiera entièrement la Corée dans ses efforts pour rejoindre l'OCDE d'ici la fin de 1996. Sur demande, le Canada fournira à la Corée les renseignements concernant diverses questions économiques d'importance pour celle-ci qui sont discutées dans le cadre de l'OCDE et il lui donnera, dans la mesure du possible, les avis techniques dont elle aura besoin.

La Corée continuera de travailler en étroite collaboration avec le Canada pour ce qui est des discussions sur la future structure de l'APEC et sur les activités du Comité sur le commerce et l'investissement (CCI) en vue de libéraliser le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique et dans d'autres pays de l'APEC qui présentent un intérêt particulier pour les deux pays.

Tant que le GTPSCC continuera d'exister, il pourra être chargé d'élaborer d'autres projets de coopération à l'échelle internationale, y compris un nouveau concept de G-7 enrichi.

